

Foire aux questions - Cartes d'achat et conséquences de la mauvaise utilisation

<i>Qui vérifie les transactions de la carte d'achat? En quoi consiste-t-elle la vérification effectuée?</i>
Le coordonnateur national des cartes d'achat est responsable de l'ensemble des activités de surveillance du programme des cartes d'achat au sein du Ministère. Plusieurs activités de surveillance sont mises en place. Toutes les transactions sont surveillées et plusieurs détenteurs sont demandés pour de l'information supplémentaire.
<i>Est-ce que d'autres équipes ont été consultées lors de la préparation de ce Bulletin?</i>
Lors de la préparation de ce Bulletin, nous avons consulté plusieurs équipes, incluant les opérations comptables nationales ainsi que les relations du travail.
<i>Pour quelle raison recommanderiez-vous d'inclure les cas de mauvaise utilisation dans l'évaluation de la gestion du rendement (EGR)?</i>
Le Manuel du receveur général nous oblige à imposer des conséquences punitives et cela a toujours été fait au sein du programme des cartes d'achat d'EDSC. Conformément à la politique sur les cartes d'achat d'EDSC, dans le cas de mauvaise utilisation de cartes ou de fraude, la Direction est responsable de prendre des mesures disciplinaires dans les limites de leur autorité, ainsi que des mesures préventives pour éviter la répétition, le cas échéant.
<i>Est-ce que le détenteur de carte reçoit un avertissement ainsi qu'une suspension de sa carte pour un mois après le premier cas de mauvaise utilisation?</i>
Oui, la carte sera suspendue pour une période d'un mois et le détenteur recevra un avertissement l'informant des conséquences en cas de récidive.
<i>Quels outils de soutiens ont été mis en place pour assurer la bonne compréhension de l'utilisation de la carte d'achat par les détenteurs?</i>
La formation en ligne sur la carte d'achat est disponible sur SIGA/Saba Toute l'information pertinente sur la carte d'achat est centralisée sur notre page iService . PORTAIL D'ACHATS-GD est disponible pour obtenir réponse à vos questions sur le processus d'approvisionnement et l'utilisation efficace et appropriée des cartes d'achat.
<i>Est-ce que le coordonnateur national des cartes d'achat va surveiller l'exactitude d'information dans les profils de détenteurs de carte, notamment l'information sur le centre de coûts et sur le gestionnaire de centre de coût?</i>
C'est la responsabilité du détenteur de la carte de s'assurer de l'exactitude de l'information dans leur profil et d'aviser le coordonnateur national des cartes en cas de changement. Veuillez vous adresser à la section « Limites de dépenses & changement » sur notre page de Carte d'achat . Lorsqu'un gestionnaire est avisé d'un cas de mauvaise utilisation, il peut nous informer si le titulaire de la carte ne se rapporte pas à lui.

Est-ce que les détenteurs et les gestionnaires ont une possibilité de recours?

Lors des activités de surveillance, avant de prendre la décision sur la suspension d'une carte, nous communiquons toujours avec le détenteur pour obtenir des informations additionnelles concernant les circonstances de la transaction.

Comment le coordonnateur national de cartes détermine-t-il si c'est une mauvaise utilisation de carte?

Les [Politiques, procédures et lignes directrices sur la carte d'achat](#) définissent le terme « mauvaise utilisation » dans le contexte de l'utilisation de la carte d'achat ministérielle.

Si le détenteur de la carte d'achat l'utilise accidentellement pour acquérir des biens personnels et rapporte immédiatement l'incident à l'équipe nationale des cartes d'achat sera-t-il exempté de ce processus?

Chaque situation est évaluée individuellement. La décision est basée sur l'information et les circonstances entourant le cas précis.

Si la personne est au courant d'un cas de mauvaise utilisation de la carte d'achat, à qui faut-il rapporter cet incident?

Le cas de mauvaise utilisation peut être rapporté au coordonnateur national de la carte en écrivant au : [NC-PURCHASING PORTAL-PORTAIL D'ACHATS-GD](#)

Est-ce que ces conséquences s'appliquent aux cartes individuelles de voyage?

Non, ces conséquences s'appliquent aux cartes d'achat seulement.